

## Décision Administrative

### Portant sur une demande d'autorisation d'enseignes

Le Mairie de Pontorson

**VU** la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n° AP 050 410 24 J 003, concernant une modification d'enseigne sur un immeuble sis 33 Rue Couesnon, commune de Pontorson, déposé le 16/02/2024 par Mr BELTOISE Cyrille, pour le compte de la société Le Comptoir de Pontorson.

**VU** l'avis de l'architecte des bâtiments de France en date du 18 mars 2024, pour une modification d'enseignes sur un immeuble sis 33 Rue Couesnon, Commune de Pontorson, sollicité dans le cadre de l'article R581-16 du code de l'environnement,

**Considérant** que le projet de modification est envisagé dans le périmètre des 500mètres des monuments historiques,

**Considérant** que cet immeuble est situé en abord des monuments historique, et que ce projet en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou la mise en valeur des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'Architecte des Bâtiments de France donne son accord**

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** La demande d'autorisation préalable relative à la modification d'enseignes sur un immeuble sis 33 Rue Couesnon, Commune de Pontorson, objet de la demande susvisée est accordée.

Les enseignes doivent respecter les prescriptions du code de l'environnement et notamment l'article R.581-59, relatif aux obligations d'extinction des enseignes lumineuses.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le policier municipal de Pontorson sera chargé de l'exécution et de la présente décision.

Pontorson, le 18/03/2024

Maire de Pontorson

Par délégation, l'Adjoint à l'Urbanisme

Frédéric DUPRE.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FD', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature. The stamp contains the text 'Maire de Pontorson' and '1853 \* HOUSTON'.